

----- Original Message -----

Subject: dossier zones Bonny
Date: Thu, 29 Nov 2007 18:18:44 +0100
From: [REDACTED]
To: <petertschopp@bluewin.ch>

Monsieur le Président du Conseil d'éthique,

Vous avez certainement été informé que la Confédération vient de redéfinir les zones bénéficiaires de l'Arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement (Arrêté Bonny). Pour ce faire, le seco s'est basé sur une étude réalisée sur mandat par le Credit Suisse Economic Research. Outre les aspects politiques des résultats de cette étude, qui ont été largement commentés par les gouvernements des cantons qui s'estiment lésés, la démarche de la Confédération pose à notre avis un problème d'éthique statistique grave: 1. Les chiffres du CS ne sont ni publiés, ni transparents. Sur demande pressante des cantons, le seco et le CS n'ont transmis que des données sous la forme de chiffres standardisés (soit centrés réduits) qui ne permettent pas de faire le lien avec des statistiques publiques officielles. Certains indicateurs, comme par exemple la valeur ajoutée par régions de mobilité spatiale, constituent même des nouveautés et sont des estimations propres au CS, sur lesquelles on ne sait rien. Ces chiffres et leur fabrication ont même été ouvertement déclarés comme confidentiels! Mis à part les quelques éléments d'information superficiels présentés dans le rapport ci-dessous et le tableau des chiffres standardisés que je tiens à votre disposition, le modèle du seco est donc une "black box". 2. Renseignements pris auprès de sa direction, l'OFS n'a été ni informé ni consulté concernant ces statistiques. 3.

L'utilisation de statistiques privées dans le cadre d'un dossier politique aussi important constitue un précédent qui pourrait à notre avis se montrer préjudiciable à terme. Le principe fondamental de transparence de la Charte de la statistique publique n'est en tout cas manifestement pas respecté. Le rapport du CS est disponible ici:

http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/1456/Bericht_2.pdf

L'Ordonnance (à l'état de projet) ici:

http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/1456/Vorlage_1.pdf

Nous ne nous sommes pas encore concertés entre cantons pour savoir si nous allions déposer des plaintes individuelles ou collective auprès du Conseil. Par ailleurs, je ne sais pas si cela est indispensable. Le Conseil pourrait peut-être mener une sorte d'enquête préalable sur sa propre initiative, sur la base des éléments de suspicion ci-dessus. C'est en tout cas comme cela que fonctionnait la "Commission des cartels" à l'époque où je travaillais dans son secrétariat et où j'avais d'ailleurs eu l'occasion de vous côtoyer (au milieu des années 90)... Politiquement, ce serait probablement plus confortable pour les cantons s'il n'y avait pas besoin de déposer formellement une plainte. A notre connaissance, l'OFS n'est pas très content de cette affaire non plus, mais il hésite à se saisir du dossier. Quelle serait à votre avis la meilleure approche?

Je vous remercie d'ores et déjà de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente problématique et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.